AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261001-2702026-AR
en date du 09/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2702026

2026/

Ville de
RIS-ORANGIS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

ARRÊTÉ N° 2026/270
Du jeudi 1er octobre 2026
Donnant délégation de signature à Madame Céline BOUTHIER,
Directrice des Ressources Humaines

Le Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-19,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2026,

VU l'organigramme de la Collectivité,

CONSIDERANT que Madame Céline BOUTHIER exerce les fonctions de Directrice des Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délégations de signature peuvent être confiées aux responsables de services communaux,

CONSIDERANT que la bonne administration de la Commune conduit ainsi à prévoir une délégation de signature en matière de ressources humaines,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Céline BOUTHIER, Directrice des Ressources Humaines, dans les domaines énumérés dans l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signature par Céline BOUTHIER pour les domaines de délégation qui lui sont confiés devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du maire ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou de départ de la collectivité.

2026/

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Comptable public, Responsable de la Trésorerie de Grigny,
- L'intéressée.

Fait à Ris-Orangis, le 1er octobre 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 09 OCT. 2026

Publié le : 09 OCT. 2026

Notifié le : 9/10/2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Sonia Benameur,
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE RIS ORANGIS (ESSONNE)

2026/

ANNEXE A L'ARRETE N° 2026/270 du 1er octobre 2026

Récapitulatif des délégations de signature consenties à Madame Céline BOUTHIER, Directrice des Ressources Humaines

Version consolidée

- Signature des courriers et de tous documents relatifs aux ressources humaines, pour tout échange nécessaire en lien avec les agents en fonction ou ayant quitté la Collectivité pour quelle que raison que ce soit
- Signature des courriers et tous documents à l'attention des personnes candidates à un emploi ou un stage
- Signature de tout document relatif aux absences, aux états d'heures supplémentaires et d'astreinte
- Signature des ordres de missions, des demandes de formation
- Signature des demandes trimestrielles de remboursement Ile-de-France Mobilités
- Signature des documents donnant suite aux demandes de remboursement de prestations sociales
- Signature de tout document dans le cadre de l'instruction des dossiers d'accident de travail et maladie ordinaire, maladie longue et maladie professionnelle ainsi que la signature de tout courrier relatif aux incidences sur le traitement salarial du fait des absences,
- Signature de tout document en lien avec le Conseil médical unique
- Signature de tout document concernant les allocations de perte d'emploi, le remboursement excédents de validation de service
- Signature de tout document adressé aux agents ou à tout organisme au titre de la Retraite Additionnelle de la fonction publique, au titre de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Signature de tout document en lien avec les formalités relatives au casier judiciaire
- Signature des attestations France Travail, employeur avec salaire, certificat de travail, attestation du nombre de jours travaillés
- Signature des demandes d'actualisation mensuelle pour France Travail, fiche de liaison pour France Travail
- Signature des états de remboursements de transport
- Signature de tout document en lien avec une baisse de rémunération en cas de retard dans l'envoi de l'arrêt maladie
- Signature de tout document et mise en œuvre de toute démarche dans le cadre d'une procédure de rupture conventionnelle
- Signature des convocations aux formations internes
- Signature des accréditations aux conduites de véhicule pour les agents appelés à conduire des véhicules dans le cadre de leurs missions

4

2026/

